



Répercussions de la crise de l'euro sur l'immigration en Suisse de ressortissants d'Etats membres de l'UE

Mars 2016

Synthèse des résultats de l'étude

La réalisation de cette étude a été confiée par le Conseil fédéral à l'ancien Office fédéral des migrations (ODM) aujourd'hui Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) dans le cadre de la décision du 24 avril 2013 concernant l'activation et le maintien de la clause de sauvegarde. L'objectif était de savoir dans quelle mesure un nombre croissant de ressortissants de l'UE et de l'AELE ont immigré en Suisse ces dernières années en raison de la crise, c'est-à-dire parce qu'ils ne pouvaient plus subvenir à leur besoins ou à ceux de leur famille dans leur pays de provenance à cause de la **crise de l'euro**, ou bien parce que leur niveau de vie avait sensiblement baissé. L'étude se concentre sur les pays de l'UE-17 et de l'AELE, seuls à se prêter à une analyse des effets de la crise dans le cadre de la libre circulation complète des personnes, et en particulier sur **la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Irlande et l'Italie**, qui sont les principaux **pays touchés**. Parmi les pays de l'UE-17, elle ne se penche pas outre mesure sur ceux d'Europe de l'Est, étant donné que l'accord sur la libre circulation des personnes ne s'applique sans restriction à ces pays que depuis 2011 et qu'il n'est donc pas possible d'évaluer les effets de la crise sur l'immigration en provenance de ces Etats. En raison des délais transitoires alors en vigueur, les autorisations de travail octroyées aux ressortissants de ces pays étaient en effet contingentées pendant la quasi-totalité de la période sous revue.

Cette étude vise principalement les **personnes nouvellement arrivées** au sein de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère durant les années 2004 à 2011, c'est-à-dire toutes les personnes qui, au cours de la période considérée, sont soit venues **en Suisse pour la première fois**, soit revenues **en Suisse après un séjour d'au moins douze mois à l'étranger**. Les nouveaux arrivants ayant quitté la Suisse pendant peu de temps, c'est-à-dire pendant moins de douze mois, ne sont par conséquent pas pris en considération.

L'univers de base des analyses est donc constitué par les (nouveaux) arrivants en Suisse qui obtiennent une autorisation de séjour de courte durée L ou une autorisation de séjour B (voire directement une autorisation d'établissement C, dans des cas exceptionnels).

Le phénomène de **l'immigration liée à la crise** est analysé à la lumière des **dix indicateurs théoriques** suivants :

1. **augmentation** disproportionnée de l'immigration ;
2. augmentation du nombre de **regroupements familiaux** ;
3. modification des **qualifications** ;
4. modification de la **répartition par branche** (location de services en hausse, notamment) ;
5. augmentation de la durée du **séjour** ;

6. augmentation du nombre d'**autorisations de séjour de courte durée L** ;
7. augmentation du nombre de nouveaux arrivants possédant une autorisation **L pour rechercher un emploi** ;
8. diminution des **revenus du travail** et augmentation des **parcours professionnels** discontinus chez les nouveaux arrivants ;
9. augmentation du **travail au noir** et du nombre de personnes fournissant des **indications erronées** pour obtenir une autorisation de séjour ;
10. **augmentation** disproportionnée des **indemnités de chômage** et de l'**aide sociale perçues**.

Le phénomène de l'immigration de ressortissants de l'UE-17 et de l'AELE dans un contexte de crise a bel et bien existé, mais il s'est globalement limité aux principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro dont les ressortissants immigraient déjà en Suisse auparavant (Portugal, Espagne et Italie). Il s'agit là de quelques milliers de personnes, ce qui démontre l'influence limitée de ce phénomène sur l'arrivée de nouveaux immigrés en Suisse. Ceux qui le voulaient peut-être ne trouvent pas tous un travail ici et n'ont donc pas tous la possibilité d'obtenir une autorisation de séjour. Il est important de noter que l'immigration de nouveaux arrivants en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro varie très fortement d'un canton à l'autre. Des problèmes se font jour dans certaines régions mais, de loin, pas dans tout le pays. La Suisse romande et le Tessin sont davantage touchés que de nombreuses régions alémaniques, de même que les cantons touristiques de montagne le sont plus que les centres économiques urbains. Toutefois, ni les motifs d'immigration des nouveaux arrivants de chaque pays de provenance ni leurs qualifications n'ont changé de manière substantielle au fil du temps. A quelques exceptions près, tous les groupes ont connu une augmentation d'une ampleur pratiquement identique.

La réussite de l'intégration professionnelle des immigrés, associée à des revenus leur permettant de subvenir à leurs besoins, est étroitement liée à la mesure dans laquelle leur pays de provenance est touché par la crise de l'euro. Tandis que près de deux tiers des personnes qui provenaient de pays autres que les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro et dont les revenus ne leur permettaient pas de subvenir à leurs besoins (c'est-à-dire qu'ils étaient inférieurs à 3000 francs) sont repartis dans les deux ans ayant suivi leur arrivée en Suisse, seul un tiers environ des ressortissants des principaux pays touchés par la crise de l'euro qui étaient dans une situation identique ont fait de même ; cette dernière proportion a même légèrement baissé au fil du temps. Ce constat laisse supposer une augmentation de la pression qui s'exerce sur ce groupe. Il explique également pourquoi la proportion des ressortissants des principaux pays touchés par la crise de l'euro qui perçoivent au moins une fois des indemnités de chômage durant les deux années suivant leur arrivée a augmenté pour les personnes arrivées après 2009, tandis que cela n'a pas été le cas pour les ressortissants des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Il faut toutefois noter que cette proportion était déjà nettement plus élevée avant la crise chez les personnes en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro, ce qui est en rapport avec les différentes branches d'activité et le travail saisonnier.

Evolution des effectifs en provenance des pays de l'UE 17 et de l'AELE

En 2013, les personnes en provenance de l'UE-17 et de l'AELE représentaient 95 % des citoyens de l'UE et de l'AELE que compte la population résidente permanente de nationalité étrangère, et 75 % des citoyens de l'UE et de l'AELE présents parmi la population résidente non permanente de nationalité étrangère. Sur l'ensemble de la période considérée, les principaux pays touchés par la crise de l'euro sont un peu plus représentés au sein de la population étrangère résidente permanente que les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE ; pour la population étrangère résidente non permanente, c'est l'inverse.

Au niveau des pays, force est de constater que le nombre des ressortissants grecs et irlandais vivant en Suisse n'a pratiquement pas augmenté et qu'il n'y a donc pas eu là d'immigration liée à la crise. Au sein de la **population résidente permanente**, le nombre d'Italiens a stagné

jusqu'en 2011, avant de repartir légèrement à la hausse. Les Italiens demeurent toutefois le groupe d'étrangers le plus important de Suisse, suivis de plus en plus près par les Allemands, dont le nombre continue d'augmenter. En troisième position arrivent les Portugais, avec un effectif en forte augmentation lui aussi. A un niveau moindre en valeur relative et, plus encore, en valeur absolue, le nombre d'Espagnols, de Français et de ressortissants d'autres pays de l'UE-17 et de l'AELE ne faisant pas partie des plus touchés par la crise de l'euro a lui aussi augmenté.

La **population résidente non permanente** connaît, elle, une mutation plus marquée. Le nombre d'Allemands a baissé depuis 2009 et le nombre de Portugais stagne depuis 2012, tandis que le nombre d'Italiens et, plus encore, d'Espagnols (deux nationalités auparavant peu représentées) est à la hausse.

En parallèle, le nombre de **frontaliers** a lui aussi augmenté depuis 2010. Parmi eux, plus de la moitié vient de France, dont le nombre de frontaliers affiche la plus forte hausse. L'Allemagne et l'Italie affichent une hausse relativement similaire, quoiqu'un peu plus marquée pour l'Italie au cours des dernières années. Les frontaliers se concentrent principalement dans une poignée de cantons, à savoir Genève (68 000 en 2013) et le Tessin (58 000 en 2013), suivis de loin par Vaud et Bâle-Ville.

Evolution des arrivées de nouveaux immigrés

Depuis 2004, le nombre des nouveaux arrivants en provenance de l'UE-17 et de l'AELE suit d'assez près l'évolution du produit intérieur brut (PIB) de la Suisse par habitant (indicateur de la situation économique). Après un pic en 2008, le nombre de nouveaux arrivants a baissé en 2009, puis est reparti à la hausse, en particulier après 2010. Cette évolution concerne toutes les catégories de séjour, c'est-à-dire aussi bien les autorisations B que les autorisations L.

Si l'on compare les principaux pays touchés par la crise de l'euro et les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE, on constate que le nombre de nouveaux immigrants en provenance de ces derniers stagne depuis 2009, voire qu'il a légèrement diminué après 2011, alors que le nombre d'immigrants en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro a nettement augmenté après 2010, en particulier pour les autorisations B. Toutefois, les nouveaux arrivants en provenance de pays autres que les principaux pays touchés demeurent plus nombreux que ceux qui proviennent des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro.

A l'**échelle des pays**, la situation est hétérogène. Parmi les nouveaux arrivants en provenance de pays autres que les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro, seuls les Allemands sont en net recul après 2010 ; les Français, au contraire, sont plus nombreux. L'immigration de ressortissants du Portugal, l'un des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro, a quant à elle augmenté de manière considérable en 2012, avant de repartir à la baisse en 2013, première année durant laquelle elle a été dépassée par l'immigration de ressortissants italiens, qui a doublé par rapport à 2009. L'immigration espagnole affiche elle aussi une forte hausse, à un niveau moindre toutefois : les Espagnols nouvellement immigrés sont environ deux fois moins nombreux que les Italiens ou les Portugais.

Les **motifs d'immigration** des nouveaux arrivants en provenance des pays de l'UE-17 et de l'AELE (activité professionnelle, regroupement familial, recherche d'emploi, par ex.) n'ont pratiquement pas changé au fil du temps. Tous les groupes de nouveaux arrivants ont vu leurs rangs gonfler. En 2013, un peu plus des deux tiers de ces personnes ont immigré en Suisse pour y exercer une activité professionnelle.

Effet de la crise sur l'immigration de nouveaux arrivants

Si l'on met en regard l'évolution de l'immigration et les indicateurs économiques qui, dans les pays de provenance, influent sur l'émigration (facteurs de répulsion), on constate que la convergence la plus marquée est celle du taux de chômage. Ce dernier est également significatif dans des modèles de régression à plusieurs variables pour tous les pays de l'UE-17 et de

l'AELE. Egalement révélateurs, les facteurs de réseau ont une influence relativement grande, qui se traduit statistiquement par le rapport entre l'effectif des ressortissants d'un pays donné qui ont immigré en Suisse, d'une part, et la population de ce pays, d'autre part.

Effet de la crise sur le séjour des étrangers en Suisse

Globalement, le taux de départ des ressortissants des pays de l'UE-17 et de l'AELE a changé notamment au moment de la transition vers la libre circulation des personnes, au milieu de l'année 2007. Ce changement s'explique par le fait que ces ressortissants ont dès lors été plus nombreux, en proportion, à immigrer en obtenant directement une autorisation B. Dans l'ensemble, le taux de départ est resté plutôt stable après 2008. Les chiffres diffèrent principalement entre les catégories de séjour, mais on relève également des différences, au sein de chacune de ces catégories, entre les principaux pays touchés par la crise de l'euro et les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Par exemple, dès 2004, le taux de départ était plus faible pour les personnes en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro que pour les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Cette différence s'est quelque peu accentuée depuis 2008, puisque le taux de départ pour les principaux pays touchés par la crise de l'euro a légèrement diminué, ce qui n'est pas le cas pour les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE.

L'analyse statistique de corrélation qui a été réalisée révèle que le fait de provenir d'un des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro est également un facteur d'influence significatif en matière de départ. Ainsi, si l'on prend en compte l'âge, le sexe, l'autorisation de séjour et la branche, les personnes en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro qui ont immigré en Suisse en 2010 ont quitté cette dernière deux fois moins souvent que les personnes en provenance des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Toutefois, cette différence s'observait déjà avant la crise de l'euro et n'est par conséquent pas imputable à cette dernière.

Il est important de noter que l'immigration de nouveaux arrivants en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro varie très fortement d'un canton à l'autre. La majorité de ces personnes ont immigré dans les cantons de Vaud, de Zurich et du Tessin, mais 90 % des nouveaux arrivants ayant immigré au Tessin viennent d'un de ces pays (l'Italie, dans l'écrasante majorité des cas). Le Tessin arrive donc en tête du classement, suivi par les cantons romands, Glaris et les Grisons. De nombreux cantons de Suisse alémanique sont peu concernés par ce phénomène ; même dans le canton de Zurich, les ressortissants des principaux pays touchés par la crise de l'euro ne représentent qu'un tiers des nouveaux immigrés en provenance de l'UE-17 et de l'AELE.

Activité lucrative et regroupement familial

La part des personnes ayant immigré pour travailler a légèrement baissé entre 2004 et 2013, passant de 71 à 67 %. Sur l'ensemble de la période considérée, le pourcentage de nouveaux arrivants en provenance de pays autres que les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro a toujours été un peu plus élevé que pour ces derniers, ce qui peut s'expliquer par le fait que la proportion de membres de la famille qui rejoignent les migrants en Suisse n'est pas la même dans les deux groupes.

Les personnes en âge de travailler qui ont migré en Suisse au titre du regroupement familial ont toujours été plus nombreuses à provenir des principaux pays touchés par la crise de l'euro que des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE : après 2010, leur pourcentage est passé de plus de 9 % à plus de 11 % de l'ensemble des nouveaux immigrés en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro, contre 6 % environ pour les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Cela dit, le pourcentage concernant les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro n'était pas plus élevé en 2013 qu'en 2004. La grande majorité des personnes en provenance de pays en crise qui ont immigré en Suisse au titre du regroupement familial sont des partenaires.

Niveau de qualification et répartition par branche

La comparaison des profils de qualification des nouveaux arrivants en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro et des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE montre que, si ces profils n'ont pas beaucoup changé au fil du temps, d'importantes différences persistent entre les deux groupes. Les personnes en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro affichent un niveau en hausse dans tous les groupes de qualification. Parmi elles, toutefois, celles qui ont un niveau de qualification supérieur sont nettement moins nombreuses que chez les personnes en provenance de pays autres que les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro. La plupart des personnes en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro disposent de connaissances professionnelles et spécialisées de niveau moyen (47 %). Enfin, en 2013 comme avant la crise, environ un tiers d'entre elles étaient peu qualifiées. Leur nombre a toutefois augmenté en chiffres absolus : 6300 personnes peu qualifiées ont immigré en Suisse en 2009 pour y travailler, contre 11 000 en 2013.

Pour ce qui est de la **répartition par branche, l'hôtellerie et la restauration** jouent un rôle de premier ordre dans l'emploi des personnes en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro. Entre 2009 et 2013, leur importance a certes reculé en pourcentage, mais elle a progressé en chiffres absolus (6387 nouveaux arrivants en provenance de ces pays recrutés en 2013 contre 4774 en 2009). Le poids de la **location de services**, c'est-à-dire du travail temporaire, a augmenté aussi bien en chiffres absolus qu'en proportion (4387 contre 1665) ; cette branche est ainsi devenue la plus importante après l'hôtellerie et la restauration.

La répartition par branche des nouveaux arrivants en provenance de pays autres que les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro n'a pas beaucoup changé, mais elle a évolué de manière similaire dans les branches précitées. Le domaine de la santé et des affaires sociales joue ici un rôle plus important, ce qui est vraisemblablement lié à la connaissance de la langue locale que possèdent les nouveaux arrivants en provenance d'Allemagne et de France.

Demands d'emploi

A l'international également, la recherche d'emploi se fait souvent par Internet ou par des contacts personnels. Lorsque des demandeurs d'emploi de l'UE-17 ou de l'AELE entrent en Suisse à titre personnel, c'est le plus souvent en qualité de **touriste**, c'est-à-dire pour un **séjour non soumis à autorisation**. Ils ne sont par conséquent enregistrés nulle part et ne font l'objet d'aucune statistique. Seule une petite moitié des autorités compétentes en matière de migration et d'emploi est en mesure de s'exprimer sur le fond à propos de ce groupe. Parmi elles, la majorité des autorités migratoires et environ la moitié des services de l'emploi constatent une augmentation. D'après les réponses obtenues, seuls certains cantons connaissent cette forme de recherche d'emploi liée à la crise. De manière générale, les autorités ne partent pas du principe que la probabilité de trouver un emploi en Suisse en faisant soi-même des recherches sur place est élevée.

Bon nombre des autorités n'ont pas été en mesure de dire **ce que font les demandeurs d'emploi s'ils ne trouvent pas de travail**. D'après la majorité des autorités migratoires et des services sociaux ayant répondu, la plupart de ces demandeurs d'emploi quittent la Suisse à leurs frais et rares sont ceux qui sollicitent l'aide d'urgence ou l'aide au retour. Plutôt que de travailler au noir, ils sont soutenus par des parents ou des amis.

Seule une petite minorité d'autorités cantonales déclare qu'il faudrait s'occuper davantage du phénomène des étrangers qui recherchent un emploi à la faveur d'un séjour non soumis à autorisation (touristes). Les services sociaux représentent environ un tiers de cette minorité et la plupart d'entre eux sont romands.

Le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y **rechercher un emploi** avec une **autorisation L** a augmenté depuis 2010 pour les principaux pays touchés par la crise de l'euro ; depuis 2012, il est supérieur à celui qui concerne les autres pays de l'UE-17 et de

l'AELE. En 2013, cette situation concernait 1906 personnes, dont 1143 en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro.

Niveau et évolution des revenus du travail

Nous avons commencé par analyser la proportion des personnes venues en Suisse pour y travailler qui **exerçaient encore une activité lucrative deux ans après leur arrivée** (à condition qu'elles n'aient pas quitté la Suisse). Cette proportion s'élevait à 92 % pour les personnes en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro et à 94 % pour les personnes provenant des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Parmi les personnes en âge de travailler qui avaient quitté les principaux pays touchés par la crise de l'euro pour venir en Suisse au titre du regroupement familial, 61 % exerçaient encore une activité lucrative deux ans après leur arrivée. Ce pourcentage est nettement plus élevé que pour les ressortissants des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE (51 % des hommes et 38 % des femmes ayant immigré au titre du regroupement familial). Parmi les personnes ayant immigré en Suisse pour y chercher un emploi avec une autorisation L, 83 % des ressortissants des principaux pays touchés par la crise de l'euro et 80 % des ressortissants des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE exerçaient encore une activité lucrative après deux ans de séjour.

Pour y voir plus clair sur l'origine de ces différences, nous avons réalisé des **analyses statistiques de corrélation**, lesquelles montrent qu'au bout de deux ans de séjour en Suisse, le fait de provenir d'un des principaux pays touchés par la crise de l'euro ou d'un autre pays de l'UE-17 ou de l'AELE ne joue aucun rôle dans l'intégration professionnelle des personnes qui migrent dans notre pays pour y travailler. Les différences observées sont dues à d'autres facteurs d'influence. Sont particulièrement menacées les personnes qui n'atteignent pas, au cours de la première année, un revenu du travail brut leur permettant de subvenir à leurs besoins, c'est-à-dire supérieur à 3000 francs par mois. La branche, le niveau de qualification et le type d'autorisation entrent également en ligne de compte. Le résultat des analyses statistiques de corrélation est le même pour les personnes en âge de travailler qui sont arrivées en Suisse au titre du regroupement familial.

Nous avons ensuite analysé **l'évolution des revenus du travail** des personnes venues en Suisse pour y exercer une activité lucrative. Ces revenus ne doivent pas être directement assimilés aux salaires, étant donné que les données des registres de l'AVS ne permettent pas de connaître le taux d'occupation. Toute fluctuation du nombre de personnes travaillant à temps partiel a donc également des répercussions sur les revenus du travail. L'analyse révèle des différences considérables, aussi bien entre les principaux pays touchés par la crise de l'euro et les autres pays de l'UE-17 et de l'AELE qu'entre hommes et femmes durant la première année qui suit l'arrivée en Suisse. Toutefois, les revenus médians ne baissent pas pour les personnes arrivées en Suisse en 2011 ou avant (après correction des effets de l'inflation). Par ailleurs, les écarts entre les différents groupes sont restés relativement stables depuis 2004. Au cours de la deuxième année qui suit l'arrivée en Suisse, les revenus des personnes en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro s'améliorent dans une mesure **nettement moindre** que ceux des personnes issues des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. Cela dit, les revenus médians de la deuxième année stagnent dans les deux groupes de pays pour les personnes arrivées en Suisse en 2009 ou plus tard. Ils affichent même une légère baisse pour les personnes arrivées en 2011.

La part des nouveaux immigrés qui viennent en Suisse pour y travailler mais dont le **revenu du travail**, inférieur à 3000 francs par mois, **ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins** était plus élevée en 2004 qu'en 2012 (année d'immigration). Elle était nettement plus faible en 2010 et 2011, toutes catégories confondues. Le nombre d'immigrés connaissant des conditions de travail précaires est donc reparti à la hausse en 2012, quel que soit le pays de l'UE-17 ou de l'AELE dont ils proviennent.

L'évolution de la situation des personnes percevant des revenus faibles au cours de la deuxième année qui suit leur arrivée en Suisse est étroitement liée à leur provenance (pays de l'UE-17 ou de l'AELE faisant partie des plus touchés par la crise de l'euro ou non). En effet, parmi les personnes qui sont arrivées en 2010 de pays autres que les principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro et dont les revenus ne leur permettaient pas de

subvenir à leurs besoins, 64 % des hommes et 60 % des femmes sont repartis, contre respectivement 42 % et 28 % pour les immigrés en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise. Environ un cinquième seulement de ces immigrés franchit la barre des 3000 francs au cours de la deuxième année, ce qui laisse supposer une augmentation de la pression qui s'exerce sur ce groupe.

Problèmes posés par l'immigration liée à la crise

Environ la moitié des *autorités cantonales compétentes en matière de migration* répondent par la négative à la question de savoir si l'immigration liée à la crise a créé des **problèmes** dans leur canton. Les cantons qui répondent par l'affirmative sont notamment les cantons latins et les cantons de montagne. Deux tiers des *services de l'emploi* estiment que la situation a évolué sans poser de problème ; la Suisse latine, elle, porte un jugement critique dans ce domaine. Quant aux *offices cantonaux des affaires sociales*, ils voient seulement six évolutions problématiques. Il en va de même pour les *services sociaux*, principalement, là encore, de Suisse latine.

Les services de l'emploi et les offices cantonaux des affaires sociales sont rares à constater une augmentation des **contrats de travail fictif ou de complaisance** ; les autorités migratoires, par contre, sont près de 50 % dans ce cas. L'augmentation concerne en priorité des contrats de travail résiliés de manière prématurée (dans le mois) et des contrats à durée trop longue voire indéterminée qui sont établis pour des rapports de travail dont la durée est de facto limitée.

Rares sont les autorités qui constatent une augmentation du nombre d'immigrés venant en Suisse à cause de la crise pour y exercer un **travail indépendant**. Il en va de même pour l'augmentation du **travail au noir**, qui n'est confirmée ni par les autorités migratoires ni par les services de l'emploi de manière générale. Ces derniers, qui sont chargés des contrôles dans ce domaine, n'indiquent une tendance à la hausse que dans deux réponses sur quinze.

Recours aux assurances sociales

Les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes ayant facilité l'accès des ressortissants de l'UE et de l'AELE aux prestations sociales, l'analyse ne permet pas de distinguer facilement les évolutions qui sont dues à des modifications juridiques de celles qui sont liées à la crise de l'euro.

Assurance-chômage

Nous avons analysé ici la proportion de nouveaux immigrés qui perçoivent au moins une fois des **indemnités de chômage** durant les deux années suivant leur arrivée. Cette proportion était déjà nettement plus élevée avant la crise chez les personnes en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro, ce qui est en rapport avec les différentes branches d'activité et le travail saisonnier. Elle affiche toutefois une hausse sensible pour les personnes arrivées après 2009 des principaux pays touchés par la crise de l'euro, alors qu'elle n'a pas augmenté chez les immigrés en provenance des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. La moyenne des indemnités de chômage des nouveaux arrivants en provenance des principaux pays touchés par la crise de l'euro est légèrement inférieure à la moyenne suisse hors nouveaux arrivants et à la moyenne des immigrés en provenance des autres pays de l'UE-17 et de l'AELE. La durée moyenne de perception de ces indemnités est en revanche pratiquement la même. Les **analyses statistiques de corrélation** portant sur la probabilité de percevoir des indemnités de chômage prouvent que, même si l'on contrôle les branches et les différentes autorisations accordées, le fait de provenir d'un des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise joue un rôle manifeste, et ce, dès 2006 (soit avant le début de la crise). Ce constat peut être lié au fait que les conditions de travail étaient déjà difficiles à l'époque dans les pays de provenance, ce qui signifie que les motifs d'émigration étaient souvent déjà les mêmes avant l'arrivée de la crise de l'euro.

Aide sociale

Etant donné que la date d'arrivée en Suisse saisie dans la statistique de l'aide sociale n'est pas forcément fiable et que les données qui y figurent ne vont de toute façon pas au-delà de 2012, nous avons renoncé là aussi à établir nos propres statistiques. Toutefois, des études menées dans le cadre de l'initiative des villes pour la politique sociale et du Contrôle parlementaire de l'administration ont montré que les immigrés en provenance de l'UE qui vivent depuis peu de temps en Suisse sont rares à percevoir l'aide sociale.

Parmi les *offices cantonaux des affaires sociales* interrogés, un seul est en mesure de mettre clairement en évidence une augmentation, au sein des bénéficiaires de l'aide sociale, du nombre d'immigrés en provenance des principaux pays de l'UE-17 et de l'AELE touchés par la crise de l'euro. Un autre office présente quant à lui des chiffres qui ne montrent aucune augmentation. Chez les *services sociaux*, les estimations sont pratiquement à l'équilibre : il arrive que le nombre de cas augmente, mais pas partout. C'est notamment le cas en Suisse romande et dans les communes rurales et touristiques.

D'après les autorités interrogées, la première raison pour laquelle les personnes qui immigreront en Suisse à cause de la crise se retrouvent à l'aide sociale est la perte d'emploi. En deuxième position mais avec un certain écart, les autorités citent les revenus trop faibles des familles. Il est extrêmement rare que des demandeurs d'emploi titulaires d'une autorisation L perçoivent l'aide sociale. De même, les demandeurs d'emploi sont rares à recevoir l'aide d'urgence ou l'aide au retour.